

FIABILISATION DES LISTES ELECTORALES

Le Répertoire Électoral Unique (REU) créé par la loi du 1^{er} août 2016 est ouvert aux communes depuis le 03 janvier 2019.

Depuis le lundi 11 mars 2019, chaque électeur peut obtenir les informations suivantes sur le site "service-public.fr" : commune d'inscription et bureau de vote.

Si l'électeur n'est pas trouvé sur l'application, il peut contacter sa commune d'inscription.